

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1223

Rubrik: L'invité de DP

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INVITÉ DE DP

Daniel Bloch et Jacques Fasel

La presse a annoncé le 21 août l'arrestation de Daniel Bloch, le «truand», le «brigand», l'«intellectuel de la Bande à Fasel». Condamné par défaut à 15 ans de réclusion pour l'enlèvement de l'héritier de la firme Castolin, il était en cavale depuis 4 ans. Il sera rejugé par le tribunal de Morges.

MICHEL GLARDON

Député de Lausanne
(Verts-ASV)

Vice-président du comité
vaudois de la Ligue des
droits de l'Homme

Les premiers contacts que j'ai eus avec des représentants de la «Bande à Fasel», qui n'était pas alors connue sous ce nom, remontent aux années septante à Genève. Ils exploraient les projets «alternatifs» du lieu, en examinaient les éventuels besoins financiers. L'origine des fonds – dont je n'ai jamais vu la couleur! – n'était pas précisée. Je vois aujourd'hui ce que leur démarche, qui tranchait avec l'approche «baba», avait d'original, au moins pour la Suisse: il s'agissait de s'approprier les moyens de l'ennemi, et particulièrement le nerf de la guerre, pour les retourner contre lui.

L'argent et les armes ont malheureusement leur propre logique, le contexte social avait des contours qui furent mal appréciés: la mort d'un convoyeur au Jumbo de Fribourg marqua le début de l'isolement politique d'une équipe que la clandestinité rapprocha d'une délinquance «classique».

L'échec de l'aventure ne doit pas cacher ce qu'elle avait de follement généreux et la gauche établie et respectable devrait être la dernière à marcher dans la démolition médiatique qui risque de se (re)mettre en route. Ces anarchistes se sont sans doute trompés de lieu et d'époque, ils ont entraîné des souffrances injustifiables, mais au moins ils ont tenté quelque chose pour changer le monde. Et ils l'ont payé cher, de leur personne.

Sans partager toutes leurs idées, je suis néanmoins devenu, au fil des années, l'ami de Jacky Fasel et de Dany Bloch, deux personnalités tellement dissemblables que je reste étonné qu'elles aient pu avancer ensemble si longtemps.

En prison

Derrière les barreaux, par exemple, leur attitude a été parfaitement différente. Jacques Fasel s'est révélé un révolté de chaque instant. Défenseur des droits des détenus, organisateur de grèves ou de pétitions, «roi de l'évasion», il a été le cauchemar de l'administration pénitentiaire. Et lorsque l'on me parlait du «terroriste», je ne pouvais m'empêcher de penser aux textes qu'il m'envoyait: critique sociale bien sûr, dénonciation de la pratique inhumaine de l'isolement, mais aussi poèmes ou contes¹. Un indécrottable tenant de la «Révolution» chère à Narcisse Praz.

Daniel Bloch, lui, pourtant victime d'une détention préventive qui doit avoir battu tous les records de durée dans notre pays, semblait maître dans l'art du judoka: utiliser le mouvement de l'adversaire à son propre profit. Il a bien raconté son parcours pénitentiaire²: irré-

ductible dans ses idées, suradapté dans ses comportements. Autant la réussite de sa licence en sociologie nous avait fait plaisir, autant nous avions rigolé quand il avait créé à Bochuz une section de la Jeune chambre économique!

Au tribunal

Attitudes opposées, aussi, lors du grand procès de Fribourg en 1985. Schématiquement: Jacques Fasel refusait pratiquement l'entrée en matière: ce procès est *vo*tre affaire, Monsieur le Président! Alors que Daniel Bloch, intraitable sur certains points de l'accusation, en admettait d'autres en précisant: l'homme que vous jugez n'a plus rien en commun avec celui qui a commis ces délits... (La confusion du tribunal augmentant encore avec la ligne de défense du troisième larron: je n'ai rien fait, ou alors sous contrainte.)

Différences encore lorsque, après tant d'années de prison, les deux hommes furent libérés: marginalité contestataire pour Jacques Fasel, cuisinier à Espace Noir à Saint-Imier, ou partageant la lutte des squatters à La Chaux-de-Fonds; réussite commerciale apparente pour Daniel Bloch (tout en préparant, semble-t-il, le grand coup qui aurait permis de financer de nouvelles luttes).

Sous des formes opposées, peut-être antagonistes, peut-être complémentaires, deux anarchistes ont joué un rôle de premier plan non seulement dans la révélation des abus ou des contradictions dans le monde pénitentiaire³, mais aussi dans l'expression de la révolte sociale d'une partie de la jeunesse. Alors qu'ils avaient, comme on dit, «tout pour réussir», ils se sont rangés du côté de ceux qu'écrase le «désordre établi». Leurs méthodes ont été condamnées, leurs aspirations restent et on les reverra sans doute fortement exprimées en ces temps d'exclusion.

Daniel Bloch a choisi de renouer avec une certaine forme de violence. La Justice va sans doute le lui faire chèrement payer, mais la prison n'empêchera pas cette tête de penser ni ce cœur de s'exprimer. En pensant à lui ces jours, je me souviens de Kafka qui écrivait: «Au-delà d'un certain point, on ne peut plus revenir en arrière. C'est ce point qu'il faut atteindre.» ■

¹ Jacques Fasel, *Droit de révolte*, Ed. d'en bas, Lausanne, 1987.

² Daniel Bloch, *La Bande à Fasel*, Ed. de l'Aire, Lausanne, 1987.

³ cf. Yvonne Bercher, *Au-delà des murs – Témoignage et recherche sur l'univers carcéral suisse romand*, Ed. d'en bas, Lausanne, 1995.